

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. CLAMME Sébastien, 1^{er} adjoint et maire par intérim de la Commune de LACHAMBRE, à la suite de la convocation en date du 3 mai 2021 adressée à chaque Membre du Conseil Municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

EN EXERCICE : douze

RESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : dix, à savoir :

M. Sébastien CLAMME, 1^{er} adjoint

Mme Astride BRISTIEL, 2^{ème} adjointe

MMES Béatrice COMINU, Line MESSING, Valérie KOKOSCHINEG, Murielle DORNINGER, Françoise LEBAILLY

M. Antoine NISI, Yannick LIPPOLIS, Anthony TUSCHL

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE PROCURATION A DES MEMBRES PRESENTS :

deux, à savoir :

Jacques BARDELMANN procuration à Antoine NISI

Piera CHIGHINE procuration à Sébastien CLAMME

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE DE PROCURATION : zéro

ABSENTS NON EXCUSES : zéro

Point 1 : Restitution caution suite départ logement locatif communal (ajourné)

Point 2 : Fixation du loyer d'un logement communal

M. le Maire par intérim informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 17 Rue Principale va être vacant. Afin de pouvoir relouer ce logement, M. le Maire par intérim demande à fixer le montant du loyer qui sera appliqué, à 622.65 €.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

-de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2021, le loyer mensuel du logement situé au 17 rue Principale la somme de 622.65 Ce loyer sera réglé chaque mois au Trésor Public.

-que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

Point 3 : Augmentation des charges des logements communaux 1 Rue du Stade, 17 et 19 Rue Principale

En raison de la hausse des prix du gaz et du fioul mais également pour éviter une régularisation trop importante en fin d'année, un réajustement du montant mensuel des provisions est nécessaire, avec accord de M. MISTRETTA, locataire du logement communal situé au 1 Rue du Stade, et de Mme SCHMITT, locataire du logement communal situé au 19 Rue Principale.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
fixe les modalités de recouvrement des frais de chauffage des logements comme suit :

- Ils seront basés sur la consommation réelle constatée sur chacun des compteurs individuels et seront facturés au prix unitaire moyen du gaz et du fioul appliqué par le fournisseur au courant de l'année
- Le recouvrement se fera tout au long de l'année, à raison de 12 mensualités de 200 € payables avec le loyer et les autres charges pour le logement situé au 1 Rue du Stade.
(Avant 130 €)
- 130 € payables avec le loyer et les autres charges pour les logements situés au 17 et 19 Rue Principale.
(Avant 110 €)

- En fin d'année, après calcul du montant exact des frais, un complément sera demandé ou un remboursement effectué.
Ces modalités prendront effet le 1^{er} juillet 2021.

Point 4 : Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller – changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle

Le Maire informe le conseil municipal que le directoire de l'église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce qui concerne la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg – Erckartswiller – Sparsbach ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (KOKOSCHINEG)

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

Point 5 : Délibération autorisant le maire à signer un bail rural et fixation du tarif

Depuis janvier 1991, la commune de Lachambre, propriétaire, a loué plusieurs parcelles à vocation agricoles, à M. SENSER Auguste pour une superficie totale de 1ha 90a 32ca

M. SENSER Auguste, ayant cessé son activité il y a maintenant plusieurs années de cela, il est nécessaire de conclure un nouveau bail avec les repreneurs de cette activité.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le maire à signer un bail de 9 ans avec M. SENSER Hubert, à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2029. Ce nouveau bail comprend les parcelles suivantes :

- Section 04 Parcelle 175	Krahloch	10 a 70 ca
- Section 04 Parcelle 232	Krahloch	64 ca
- Section 04 Parcelle 289	Hinter dem garten	1 ha 09 a 44 ca
- Section 08 Parcelle 28	Schallersloch	7a 98 ca
- Section 16 Parcelle 92	Kleingraufeld	9a 20 ca
- Section 16 Parcelle 193	Cr xxxxxxxxxx	44 a 84 ca
- Section 17 Parcelle 122	Kappenstuck	12a 98 ca (50% de 25 a 96 ca)
- Section 17 Parcelle 130	Grunwiese	5 a 69 ca
- Section 19 Parcelle 10	Pt Pre	2 a 72 ca
- Section 22 Parcelle 133	Brunnenlach	4 a 39 ca
- Section 22 Parcelle 134	Brunnenlach	22 a 23 ca
- Section 22 Parcelle 149	Krumme langen	46 a 59 ca
- Section 22 Parcelle 212	Krumme langen	19 a 93 ca
- Section 22 Parcelle 350	Piros rod	19 a 47 ca
- Section 23 Parcelle 5	Meyerwies	3 a 51 ca
- Section 25 Parcelle 52	Grunwiese	43 a 87 ca
- Section 26 Parcelle 58	Hahnenbusch	5 a
- Section 26 Parcelle 108	Hahnenbusch	1 a 51 ca
- Section 27 Parcelle 11	Hahnetzel	8 a 78 ca
- Section 29 Parcelle 10	Johannesbergeck	7 a 97 ca
- Section 29 Parcelle 11	Johannesberg	2 a 65 ca
- Section 30 Parcelle 38	Ritterwiese	30 a 47 ca
- Section 30 Parcelle 40	Ritterwiese	12 a 60 ca
- Section 30 Parcelle 43	Ritterwiese	9 a 60 ca
- Section 30 Parcelle 47	Ritterwiesenwald	36 a 54 ca
- Section 30 Parcelle 121	Ritterwiese	14 a 88 ca

Soit une superficie totale de 4 ha 94 a 18 ca.

Monsieur le maire par intérim propose de fixer la valeur locative à 90 € l'unité (par hectare de surface cadastrée).

Soit 4.9418 ha X 90€/ha = **444.76 €**

Le fermage sera actualisé chaque année, pour les terres, selon la variation de l'indice des fermages arrêté par Monsieur le Préfet du département de la Moselle.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (KOKOSCHINEG, BRISTIEL, TUSCHL, BARDELMANN)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le maire par intérim à signer un bail rural pour les parcelles citées ci-dessus avec M. SENSER Hubert
- fixe la valeur locative à 90 € l'unité (par hectare de surface cadastrée) pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2029 et précise que ce fermage sera annuellement révisé au regard de l'indice national des fermages.

Point 6 : Demande de subvention DETR pour le remplacement du tableau de commande, des moteurs de volées et du coffret des cloches de l'église

Le maire par intérim propose au conseil municipal le remplacement du tableau de commande, des moteurs de volées et du coffret des cloches de l'église.

Le devis établi par la société Bodet Campanaire se monte à 8 049.85 € HT.

Une subvention DETR de 60% sera sollicitée.

POUR : 4 (CLAMME, CHIGHINE, DORNINGER, LIPPOLIS)

CONTRE : 1 (LEBAILLY)

ABSTENTION : 7 (MESSING, NISI, BRISTIEL, BARDELMANN, TUSCHL, COMINU, KOKOSCHINEG)

Après échange de vues, le conseil municipal

- accepte ce projet,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 60% (soit 4 829.91€),
- autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- souhaite inscrire ces travaux au budget communal.

Point 7 : Demande de subvention au Grand Est pour la rénovation et mise en sécurité de l'installation concernant les cloches de l'église

Le maire par intérim propose au conseil municipal le remplacement du tableau de commande, des moteurs de volées et du coffret des cloches de l'église.

Le devis établi par la société Bodet Campanaire se monte à 8 049.85 € HT.

Une subvention au Grand Est de 10% sera sollicitée.

POUR : 4 (CLAMME, CHIGHINE, DORNINGER, LIPPOLIS)

CONTRE : 1 (LEBAILLY)

ABSTENTION : 7 (MESSING, NISI, BRISTIEL, BARDELMANN, TUSCHL, COMINU, KOKOSCHINEG)

Après échange de vues, le conseil municipal,

- sollicite une subvention auprès du Grand EST à hauteur de 10% (soit 804.99€)
- autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

Point 8 : Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation et mise en sécurité de l'installation concernant les cloches de l'église

Le maire par intérim propose au conseil municipal le remplacement du tableau de commande, des moteurs de volées et du coffret des cloches de l'église.

Le devis établi par la société Bodet Campanaire se monte à 8 049.85 € HT.

Une subvention à la Fondation du Patrimoine de 10% sera sollicitée.

POUR : 4 (CLAMME, CHIGHINE, DORNINGER, LIPPOLIS)

CONTRE : 1 (LEBAILLY)

ABSTENTION : 7 (MESSING, NISI, BRISTIEL, BARDELMANN, TUSCHL, COMINU, KOKOSCHINEG)

Après échange de vues, le conseil municipal,

- sollicite une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine à hauteur de 10% (soit 804.99€)
- autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

Informations et questions diverses

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : les conseillers souhaitent faire remarquer au maire par intérim que, suite à l'arrêté du 7 mai 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la commune de Lachambre ne figure pas sur la liste des communes ayant effectué la demande.

Le maire par intérim va voir s'il est encore possible d'effectuer une demande malgré le peu de dossiers reçus par les habitants.

RAPPEL DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Point 1 : Restitution caution suite départ logement locatif communal

Point 2 : Fixation du loyer d'un logement communal

Point 3 : Augmentation des charges des logements communaux 1 Rue du Stade, 17 et 19 Rue Principale.

Point 4 : Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller – changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle

Point 5 : Délibération autorisant le maire à signer un bail rural et fixation du tarif

Point 6 : Demande de subvention DETR pour le remplacement du tableau de commande, des moteurs volés et du coffret des cloches de l'église.

Point 7 : Demande de subvention au Grand Est pour la rénovation et mise en sécurité de l'installation concernant les cloches de l'église

Point 8 : Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation et mise en sécurité de l'installation concernant les cloches de l'église

Informations et questions diverses

Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
M. BARDELMANN Jacques		Mme BRISTIEL Astride	
Mme DORNINGER Murielle		M. NISI Antoine	
Mme KOKOSCHINEG Valérie		M. CLAMME Sébastien	
M. LIPPOLIS Yannick		Mme CHICHINE Piera	
M. TUSCHL Anthony		Mme MESSING Line	
Mme COMINU Béatrice		Mme LEBAILLY Françoise	